



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 novembre 2023
Convocation du : 23 novembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Philémon BRUNET

DE23.171

VILLE DURABLE
AMÉNAGEMENT DURABLE
MISE EN OEUVRE DE LA PREMIÈRE PHASE

Autorisation - Approbation



Vu l'article L.2121-29 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1111-4 et R.3222-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération DE 21.040 portant sur le protocole d'accord de mise en œuvre de la première phase des Franges Industrielles,

Vu la délibération DE 22.205 portant sur la mise en œuvre du protocole par la réalisation d'un échange foncier,

Le 14 avril 2021, le Conseil Municipal a validé le protocole d'accord pour la mise en œuvre de la première phase opérationnelle des Franges Industrielles sur la commune d'Armentières. Celui-ci acte les engagements réciproques de la Métropole Européenne de Lille et de la Ville d'Armentières pour la mise en place de la première phase d'aménagement du projet, qui sera réalisée en régie par la MEL.

Ce protocole d'accord a été signé le 6 avril 2022 entre la commune d'Armentières et la Métropole Européenne de Lille.

L'aménagement du site des Franges Industrielles poursuit les objectifs suivants :

- favoriser les relations entre la ville et la Lys ;
- créer une transition urbaine entre un milieu urbain dense et traditionnel 1930 vers un cadre urbain très paysager du pôle d'équipement sportif d'Armentières ;
- proposer une programmation mixte, avec une nouvelle offre à dominante de logements.

Les modalités d'échanges fonciers entre les deux collectivités avec versement d'une soulte à la valeur fixée par les Domaines ont été précisées dans le protocole d'accord, et ont été reprises dans la délibération DE 22.205, autorisant l'échange foncier avec versement d'une soulte 321 855€ au profit de la ville.

Toutefois, les emprises foncières ont été précisément établies après ladite délibération, ayant pour effet de modifier légèrement le montant des biens échangés et a fortiori la valeur de la soulte.

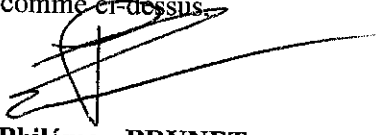
En effet, la ville cède ainsi une partie de la parcelle BL 181 pour une emprise de 7910m², au prix de 354 150€, en lieu et place des 353 695€ initialement estimés. Elle acquiert une partie de la parcelle BL1, pour une emprise de 1371m², au prix de 34 114€ en lieu et place des 31 840€ initialement estimés. En résulte une soulte de 320 035€, au profit de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :


- d'approuver l'échange foncier de ces emprises, avec soulte de 320 035€ au profit de la Ville,
- d'inscrire les crédits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus.


Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HALSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille